



**Extrait du Registre
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à onze heures, la Commission administrative s'est réunie sous la présidence de Monsieur André PHILIPOT, Maire et ordonnateur, après avoir été légalement convoqué.

| | |
|--|-------------------|
| Date de Convocation | 19/06/2025 |
| Date d'Affichage | 19/06/2025 |
| Nombre de Conseillers en exercice | 8 |
| Présents | 5 |
| Votants | 6 |

Étaient présents : Mr André PHILIPOT, Mme Madeleine BARBELETTE, Mme Marie-Elisabeth TROPEE, Mme Jeannine VANNIER, Mr Didier LEPELTIER.

Absents excusés : Mr Michel LEBOUC donne pouvoir à Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Christian LAN

Absents : Mr Patrick DEMARQUET.

Mme Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

N°2025-013 Don au CCAS

Monsieur le Président expose à l'assemblée qu'un don de 100 € a été versé au CCAS. Ce don a été versé par une association de camping cariste car elle a pu bénéficier de la gratuité de la salle la Foucherais pour leur rassemblement.

Lors des débats, il est proposé dans un souci d'équité que, cette gratuité ne sera pas reconduite en 2025. Si l'association souhaite de nouveau bénéficier d'une salle communale, elle devra s'acquitter du tarif en vigueur de la location.

Il rappelle qu'il est nécessaire de prendre une délibération pour accepter ce don de 100€.

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, décident :

- **D'ACCEPTER** le don de 100 € de l'Association des Camping cariste.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président du C.C.A.S

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

